



DAF  
Direction des Affaires générales et juridiques

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

### QUESTION ORALE

#### Questions orales des conseillers municipaux de l'opposition

---

**Auteur :** M. William DELANNOY, groupe « Saint-Ouen en toute liberté »  
**Sujet :** L'emploi des jeunes à Saint-Ouen et l'usage des contrats en alternance par la Commune  
**Dépôt :** 24 septembre 2009  
**Direction concernée :** Ressources humaines

#### Réponse proposée au Maire

---

Aucun contrat en alternance n'a été signé à ce jour par la Commune de Saint-Ouen.

Toutefois, je vous informe qu'une étude interne est engagée et qu'elle concerne également les contrats d'apprentissage.

Notre démarche est d'évaluer les besoins des services, de vérifier la cohérence avec les finalités du dispositif et d'apprécier les capacités réelles d'accueil au sein des services municipaux.

Ce travail devrait être finalisé au cours de l'année 2010, nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

Plus largement, je vous rappelle - à partir de notre expérience du dispositif Emplois Jeunes qui a concerné 40 jeunes et dont 17 jeunes ont pu, à l'issue des cinq années sous contrat, être titularisés sur leur poste ou sur un autre poste vacant au sein de la collectivité - que notre orientation en la matière n'est pas de remplacer des postes de fonctionnaires par des contrats aidés.

Notre objectif est de permettre à des jeunes sans qualification de trouver des terrains de stages et d'expériences professionnelles dans le cadre d'un parcours de formation qu'ils ont engagé, lequel pourrait (je dis bien pourrait) en effet déboucher sur un emploi.

A ce propos, vous savez que notre collectivité accueille déjà un grand nombre de stagiaires en formation initiale ou professionnelle : 221 en 2008 ; 168 en 2009 (l'année n'est pas encore terminée), soit 389 jeunes sur deux ans, cela est bien le résultat d'une volonté et d'un dispositif utile pour les jeunes.